Quatre-vingt-dixième année. — N° 211. Le Numéro : 20 francs. Lundi 8 et Mardi 9 Septembre 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Affaires algériennes.

Décret du 6 septembre 1958 autorisant la chambre de commerce d'Alger à contracter un emprunt pour le financement d'un programme de travaux à exécuter sur l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche (p. 8381).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ordonnance n° 58-812 du 8 septembre 1958 relative à diverses dispositions d'ordre financier (postes, télégraphes et téléphones) (p. 8382).

Décret n° 58-813 du 8 septembre 1958 relevant les salaires moyens servant de base au calcul des prestations familiales attribuées aux personnels civils et militaires rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord (p. 8382).

Arrêté du 3 septembre 1958 portant reports de crédits budgétaires de 1957 à 1958 (p. 8383).

Arrêté fixant l'indemnité accordée à un agent de change de bourse sans parquet dont la charge a été supprimée (p. 8410).

Arrêté portant désignation d'un membre du conseil national des assurances (p. 8410).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Décès d'un député (p. 8410).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-deuxième tranche de la loterie nationale 1958 (p. 8410).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à la première partie du professorat d'enseignement ménager familial (p. 8410).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8410).

Annonces (p. 8412).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret du 6 septembre 1958 autorisant la chambre de commerce d'Alger à contracter un emprunt pour le financement d'un programme de travaux à exécuter sur l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce, étendue à l'Algérie par le décret du 30 octobre 1898;

Vu la loi du 20 juin 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce sont autorisées à fonder et à administrer, étendue à l'Algérie par le décret du 24 septembre 1938;

Vu le décret du 24 septembre 1953 relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique;

Vu l'arrêté du ministre résidant en Algérie du 28 juillet 1956 modifié par l'arrêté du 5 novembre 1956 autorisant l'occupation temporaire par la chambre de commerce d'Alger de diverses installations de l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche en vue d'en assurer l'exploitation commerciale;

Vu la délibération prise le 11 juin 1957 par la chambre de commerce d'Alger demandant l'autorisation de contracter un emprunt de 500 millions de francs pour le financement d'un programme de travaux à exécuter sur l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche;

Vu l'avis du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 31 mars 1958,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce d'Alger est autorisée à contracter un emprunt de 500 millions de francs pour le financement d'un programme de travaux à exécuter sur l'aéroport d'Alger-Maison-Blanche et destinés à en faciliter l'exploitation commerciale.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fraction, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès des établissements de crédit gérés par l'Etat ou soumis à sa tutelle, aux conditions de ces établissements.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Il sera payé sur le produit des taxes d'exploitation.

Le taux d'intérêt de cet emprunt et les conditions du traité à passer seront préalablement soumis à l'approbation du ministre chargé de l'Algérie.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire général pour les affaires algériennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 6 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ordonnance n° 58-812 du 8 septembre 1958 relative à diverses dispositions d'ordre financier (postes, télégraphes et téléphones).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu la loi du 3 juin 1958 relative aux pleins pouvoirs;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite des plus-values de recettes d'exploitation qui pourront être constatées au cours de 1958 au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones par rapport aux évaluations initiales et dans la limite d'un nombre total de 4.000 emplois, des décrets pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones pourront autoriser, en addition aux modifications d'effectifs résultant de la loi n° 57-1344 du 30 décembre 1957, la création des emplois nécessaires à l'exploitation du service des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à prendre, pour le compte de l'Etat, une participation financière au capital d'une société à responsabilité limitée, dénommée Société mixte pour le développement de la technique de la commutation dans le domaine des télécommunications (S. O. C. O. T. E. L.), qui aura pour objet de rechercher les moyens de favoriser le développement de la technique des systèmes de commutations téléphonique et télégraphique.

La participation de l'Etat est fixée à 612.000 F représentant 50,5 p. 100 du capital de cette société.

Les statuts de la S. O. C. O. T. E. L. sont approuvés par décret en conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre chargé des postes, télégraphes et téléphones.

La S. O. C. O. T. E. L. est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat dans les conditions prévues par les décrets n° 53-707 du 9 août 1953 et n° 57-955 du 26 août 1957.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones est autorisé, en accord avec le ministre des finances et des affaires économiques, à prélever chaque année sur les crédits du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones afférents aux recherches et études, la part incombant à l'Etat dans les dépenses de fonctionnement de la S. O. C. O. T. E. L.

Art. 3. — A titre provisoire, jusqu'au 1er janvier 1964, les emplois créés au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones en 1958 pourront, à concurrence de trente-cinq emplois, être tenus par des agents contractuels provenant exclusivement du personnel en fonction le 31 décembre 1957 à la compagnie Eastern Telegraph ou le 31 août 1958 aux compagnies Western Union et Commercial Cable et dont la rémunération sera assurée à l'aide des crédits affectés aux emplois de fonctionnaires qu'ils remplacent.

Le personnel de la compagnie Eastern Telegraph en fonction au 31 décembre 1957 et celui des compagnies Western Union et Commercial Cable en fonction le 31 août 1958 pourront, après avis des commissions administratives paritaires compétentes, être intégrés dans les cadres de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, sous réserve de satisfaire aux prescriptions de l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et de remplir les conditions particulières qui seront fixées par décret portant règlement d'administration publique.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des postes, télégraphes et téléphones sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 58-813 du 8 septembre 1958 relevant les salaires moyens servant de base au calcul des prestations familiales attribuées aux personnels civils et militaires rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des forces armées et du ministre d'Etat,

Vu la loi de finances n° 57-1344 du 30 décembre 1957, spécialement son article 7;

Vu le décret n° 48-613 du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués aux personnels civils rémunérés sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord, ensemble les textes qui l'ont modifié, et notamment le décret n° 56-455 du 2 mai 1956;

Vu le décret n° 48-614 du 2 avril 1948 fixant les avantages familiaux susceptibles d'être attribués aux personnels militaires en service en Afrique du Nord, ensemble les textes qui l'ont modifié, et notamment le décret n° 56-441 du 2 mai 1956;

Vu le décret n° 55-390 du 6 avril 1955 relevant les salaires de base des prestations familiales attribuées au personnel rémunéré sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1958, les chiffres de 16.650 F et de 15.850 F sont respectivement substitués aux chiffres de 15.750 F et 15.000 F figurant au décret n° 55-390 du 6 avril 1955. Toutefois, l'allocation de salaire unique sera calculée sur les bases de 15.750 F et 15.000 F.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des armées et le ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre d'Etat,
GUY MOLLET.

Reports de crédits budgétaires de 1957 à 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat, et notamment ses articles 23 et 28;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu les décrets n°s 56-1316 à 56-1376 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 et les textes qui les ont modifiés;

Vu la loi n° 57-1324 du 28 décembre 1957 portant:

1° Ouverture et annulation de crédits sur 1957;

2° Ratification de décrets;

Vu le décret n° 57-1337 du 28 décembre 1957 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 57-1324 du 28 décembre 1957;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1957 portant report de crédits budgétaires de 1956 à 1957;

Vu la loi de finances pour 1958 (1re partie), (n° 57-1341 du 30 décembre 1957;

Vu la loi de finances pour 1958 (2e partie: Moyens des services. — Dispositions spéciales) (Dispositions relatives aux services militaires) (n° 58-335 du 29 mars 1958) et les textes subséquents portant ouverture et annulation de crédits sur 1958,

Arrête:

A. — Budget général.

Section I.

Dépenses ordinaires des services civils.

1957

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour 1957, une somme de 56.559.056.000 F est annulée conformément à la répartition qui en est donnée à l'état A annexé au présent arrêté.

1958

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses ordinaires des services civils pour 1958, des crédits s'élevant à la somme de 56.559.056.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état B annexé au présent arrêté.

Section II.

Dépenses des services militaires.

1957

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre des dépenses de fonctionnement du budget de la défense nationale et des forces armées pour 1957, une somme de 17.407.865.000 F est annulée conformément à la répartition qui en est donnée à l'état C annexé au présent arrêté.

1958

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des armées, au titre des dépenses de fonctionnement du budget de la défense nationale et des forces armées pour 1958, des crédits s'élevant à la somme de 17.407.865.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état D annexé au présent arrêté.

1957

Art. 5. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées, au titre des dépenses en capital du budget de la défense nationale et des forces armées pour 1957, une somme de 37.992.610.000 F est annulée conformément à la répartition qui en est donnée à l'état E annexé au présent arrêté.

1958

Art. 6. — Il est ouvert au ministre des armées, au titre des dépenses en capital du budget de la défense nationale et des forces armées pour 1958, des crédits de payement s'élevant à la somme de 37.992.610.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état F annexé au présent arrêté.

1957

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre de la France d'outre-mer, au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires pour 1957, une somme de 1.051.075.000 F est annulée conformément à la répartition qui en est donnée à l'état G annexé au présent arrêté.

1958

Art. 8. — Il est ouvert au ministre de la France d'outre-mer, au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires pour 1958, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.051.075.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état H annexé au présent arrêté.

B. — Budgets annexes.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

1957

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour 1957, une somme de 156.766.000 F est annulée au titre des chapitres ci-après (en milliers de francs):

I. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	Chap.	3000	25
Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	—	3010	6.831
Remboursements à diverses administrations.	—	3020	149.910
Total			156.766

1958

Art. 10. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour 1958, des crédits s'élevant à la somme totale de 156.766.000 F applicables aux chapitres ci-après (en milliers de francs):

I. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	Chap.	3000	25
Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	—	3010	6.831
Remboursements à diverses administrations.	—	3020	149.910
Total			156.766

MONNAIES ET MEDAILLES

1957

Art. 11. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour 1957, une somme de 207.235.000 F est annulée au titre des chapitres ci-après (en milliers de francs):

1re *section. — Exploitation. — Matériel.*

Achats de matières premières	Chap.	601	135.166
Achats de matières consommables	—	602	3.271
Achats d'emballages	—	607	285
Travaux, fournitures et services extérieurs	—	63	67.555
Frais divers de gestion	—	66	958
Total			207.235

1958

Art. 12. — Il est ouvert au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour 1958 des crédits s'élevant à la somme totale de 207.235.000 F et applicables aux chapitres ci-après (en milliers de francs):

1re *section. — Exploitation. — Matériel.*

Achats de matières premières	Chap.	601	135.166
Achats de matières consommables	—	602	3.271
Achats d'emballages	—	607	285
Travaux, fournitures et services extérieurs	—	63	67.555
Frais divers de gestion	—	66	958
Total			207.235

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

1957

Art. 13. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957, une somme de 775 millions de francs est annulée au titre des chapitres ci-après (en milliers de francs):

I. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures	Chap.	3040	77.000
Loyers	—	3050	86.000
Entretien et aménagement des locaux	—	3060	7.500
Transports du matériel et du personnel	—	3080	54.950
Travaux d'impression	—	3090	3.050
Matériel postal	—	3120	8.100
Transports des correspondances	—	3130	423.000
Matériel des télécommunications	—	3140	95.850
Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	—	3150	6.550
DÉPENSES DIVERSES			
Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	Chap.	6000	13.000
Total			775.000

1958

Art. 14. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour 1958, des crédits s'élevant à la somme totale de 775 millions de francs applicable aux chapitres ci-après (en milliers de francs) :

1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures....	Chap.	3010	77.000
Loyers	—	3050	86.000
Entretien et aménagement des locaux	—	3060	7.500
Transport du matériel et du personnel	—	3080	54.950
Travaux d'impression	—	3090	3.050
Matériel postal	—	3120	8.100
Transport des correspondances	—	3130	423.000
Matériel des télécommunications	—	3140	95.850
Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	—	3150	6.550

DÉPENSES DIVERSES

Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers victimes d'accidents	Chap.	6000	13.000
Total			775.000

SERVICE DES ESSENCES

1957

Art. 15. — Sur les crédits ouverts au ministre de la défense nationale et des forces armées au titre du budget annexe des essences pour 1957, une somme de 6.268.251.000 F est annulée au titre des chapitres ci-après (en milliers de francs) :

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	Chap.	390	3.537.780
Frais d'exploitation	—	391	236.041
Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	—	392	7.846
Total pour la 1re section			3.781.667

3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Titre Ier. — *Dépenses de caractère industriel.*

Infrastructure, équipement et gros entretien des installations industrielles	Chap.	9900	1.526.917

Titre II. — *Dépenses de caractère extra-industriel.*

Infrastructure, équipement et entretien des installations extra-industrielles (installations réservées)	Chap.	9910	959.441
Acquisitions immobilières	—	9920	226
Total pour les dépenses de caractère extra-industriel			959.667
Total pour la 3e section			2.486.584
Total			6.268.251

1958

Art. 16. — Il est ouvert au ministre des armées au titre du budget annexe des essences pour 1958 des crédits s'élevant à la somme totale de 6.268.251.000 F applicable aux chapitres ci-après (en milliers de francs) :

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Achats de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	Chap.	390	3.537.780
Frais d'exploitation	—	391	236.041
Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	—	392	7.846
Total pour la 1re section			3.781.667

3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Titre Ier. — *Dépenses de caractère industriel.*

Infrastructure, équipement et gros entretien des installations extra-industrielles	Chap.	9900	1.526.917

Titre II. — *Dépenses de caractère extra-industriel.*

Infrastructure, équipement et entretien des installations extra-industrielles (installations réservées)	Chap.	9910	959.441
Acquisitions immobilières	—	9920	226
Total pour les dépenses de caractère extra-industriel			959.667
Total pour la 3e section			2.486.584
Total			6.268.251

SERVICE DES POUDRES

1957

Art. 17. — Sur les crédits ouverts au ministère de la défense nationale et des forces armées, au titre du budget annexe des poudres pour 1957, une somme de 3.242.826.000 F est annulée au titre des chapitres ci-après (en milliers de francs) :

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	Chap.	370	69.400
Matières et marchés	—	371	15.550
Total pour la 1re section			84.950

2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES

Etudes et recherches	Chap.	375	87.498

3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	Chap.	9700	910.911
Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service	—	9710	2.123.214
Acquisitions immobilières	—	9720	36.253
Total pour la 3e section			3.070.378
Total			3.242.826

1958

Art. 18. — Il est ouvert au ministre des armées, au titre du budget annexe des poudres pour 1958, des crédits s'élevant à la somme totale de 3.242.826.000 F applicable aux chapitres ci-après (en milliers de francs) :

1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses de fonctionnement	Chap.	370	69.400
Matières et marchés	—	371	15.550
Total pour la 1re section			84.950

2e SECTION. — ÉTUDES ET RECHERCHES

Etudes et recherches	Chap.	375	87.498

3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	Chap.	9700	910.911
Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service	—	9710	2.123.214
Acquisitions immobilières	—	9720	36.253
Total pour la 3e section			3.070.378
Total			3.242.826

Art. 19. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1958.

ANTOINE PINAY.

Etat A. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des crédits annulés sur 1957 (Dépenses ordinaires des services civils).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Affaires étrangères.		
I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	507
Services à l'étranger. — Remboursement de frais	34-11	39.658
Services à l'étranger. — Matériel	34-12	60.375
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	17.398
Frais de correspondance, de courriers et de valises	34-94	16.248
Total pour le titre III		134.186
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Interventions politiques	41-91	3.101
2e partie. — Action internationale.		
Relations culturelles avec l'étranger	42-22	31.697
Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	42-31	839.141
Participation de la France à des dépenses internationales (contributions bénévoles)	42-32	35.820
Total pour la 2e partie		906.658
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Frais de rapatriement	46-91	22.354
Frais d'assistance et d'action sociale	46-92	153.000
Total pour la 6e partie		175.354
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		134.186
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		3.101
2e partie. — Action internationale		906.658
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		175.354
Total pour le titre IV		1.085.113
Total pour les affaires étrangères		1.219.299
II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	45.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Prise en charge des rémunérations des anciens agents des services concédés	46-92	12.500
Total pour les affaires marocaines et tunisiennes		57.500
III. — RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.		
Personnels en congé ou en instance d'affectation. — Rémunérations principales	31-92	530.000
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel	34-02	2.300
Représentation française. — Remboursement de frais	34-11	14.656
Représentation française. — Matériel	34-12	4.000
Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Remboursement de frais	34-21	15.717
Missions d'enseignement français et de coopération culturelle. — Matériel	34-22	5.387
Missions de coopération économique et technique. — Remboursement de frais	34-31	1.927
Total pour la 4e partie		44.017
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Fonctionnement de l'hôpital français de Saïgon	36-03	72.331
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses de fonctionnement des missions d'instruction auprès des armées des Etats associés et dépense d'instruction de leurs stagiaires en France	37-05	353.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Subventions à des organismes de caractère scientifique, éducatif et culturel en Indochine	43-21	2.511
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Action sociale	46-11	482.294
RÉCAPITULATION		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		530.000
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		44.017
6e partie. — Subventions de fonctionnement		72.331
7e partie. — Dépenses diverses		353.000
Total pour le titre III		999.348

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle...		3.541
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		482.234
Total pour le titre IV.....		485.775
Total pour les Etats associés.....		1.485.123
Agriculture.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Frais d'établissement d'enquêtes statistiques..	34-03	163.736
Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais.....	34-23	1.788
Services sanitaires et laboratoires vétérinaires. — Matériel.....	34-24	1.558
Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles.....	34-33	1.459
Direction des affaires professionnelles et sociales. — Frais de fonctionnement de diverses commissions.....	34-53	1.713
Service de la répression des fraudes. — Matériel	34-62	1.678
Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais.....	34-81	9.843
Loyers	34-91	2.616
Remboursement à diverses administrations...	34-93	1.695
Total pour la 4e partie.....		186.086
7e partie. — Dépenses diverses.		
Impositions sur les forêts domaniales.....	37-81	32.185
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2e partie. — Action internationale.		
Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	42-01	261
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Bourses	43-31	7.602
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	44-01	217
Primes à la reconstitution des olivaies. — Frais de contrôle. — Matériel.....	44-23	8.929
Encouragement à l'emploi des amendements calcaires	44-30	49.253
Indemnisation des arrachages des pommiers à cidre et des poiriers à poiré.....	44-36	5.750
Dégrèvements des carburants agricoles.....	44-71	1.621.307
Total pour la 4e partie.....		1.685.456
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Remboursement à la caisse nationale de crédit agricole.....	46-52	23.869

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		186.086
7e partie. — Dépenses diverses.....		52.185
Total pour le titre III.....		238.271
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2e partie. — Action internationale.....		261
3e partie. — Action éducative et culturelle...		7.602
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.....		1.685.456
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		23.869
Total pour le titre IV.....		1.717.188
Total pour l'agriculture.....		1.955.459
Anciens combattants et victimes de la guerre.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires.	34-23	25.000
Service des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses.....	34-24	14.997
Total pour la 4e partie.....		39.997
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Fêtes nationales et cérémonies publiques....	41-91	4.713
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français.....	46-03	71.000
Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	46-27	15.000
Appareillage des mutilés.....	46-28	13.000
Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la Résistance et internés politiques.....	46-31	2.586.269
Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la Résistance	46-32	255.173
Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause.....	46-33	1.101.959
Indemnités aux rapatriés.....	46-34	4.077
Pécule alloué aux déportés et internés politiques	46-35	843.410
Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut de réfractaire.....	46-36	570.598
Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.....	46-37	803.024
Application du décret n° 54-1304 du 27 décembre 1954 portant statut du patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi	46-38	150.000
Total pour la 6e partie.....		6.416.510
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		39.997

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		4.713
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		6.416.510
Total pour le titre IV		6.421.223
Total pour les anciens combattants		6.461.220
Education nationale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Enseignement supérieur. — Remboursement de frais	34-11	3.217
Enseignement du second degré. — Remboursement de frais	34-21	8.075
Enseignement du second degré. — Formation pédagogique du personnel	34-22	13.361
Enseignement du premier degré. — Remboursement de frais	34-31	43.318
Enseignement technique. — Examens et concours	34-43	55.360
Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	34-51	3.637
Arts et lettres. — Remboursement de frais	34-71	2.931
Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel	34-72	5.835
Arts et lettres. — Musées. — Matériel	34-73	7.393
Architecture. — Matériel	34-82	1.516
Total pour la 4e partie		141.646
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état	35-81	1.422.719
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	35-82	542.846
Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	35-83	19.853
Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	35-85	920.819
		2.906.247
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Fonds de la recherche scientifique	36-02	10.001
Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux. — Travaux d'entretien et renouvellement du matériel	36-11	4.875
Total pour la 6e partie		14.876
7e partie. — Dépenses diverses.		
Arts et lettres. — Célébrations et commémorations officielles	37-71	1.800
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	43-41	10.000
Jeunesse et sports. — Développement des sports, des activités physiques dans les milieux du travail et des activités de plein air	43-53	7.997
Subventions pour travaux d'entretien et d'amélioration des installations d'éducation physique et sportive des colonies de vacances et du domaine de la jeunesse	43-55	4.419
Arts et lettres. — Bourses	43-71	1.004
Arts et lettres. — Commandes artistiques et achat d'œuvres d'art	43-72	23.948
Total pour la 3e partie		47.368

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		141.646
5e partie. — Travaux d'entretien		2.906.247
6e partie. — Subventions de fonctionnement		14.876
7e partie. — Dépenses diverses		1.800
Total pour le titre III		3.067.569
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		47.368
Total pour l'éducation nationale		3.114.937
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Cités administratives et cités logements. — Matériel et frais de fonctionnement	34-11	671
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subventions économiques	44-92	958.000
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Application de la loi instituant un fonds national de solidarité	46-96	4.757.768
Total pour le titre IV		5.715.768
Total pour les charges communes		5.716.439
II. — SERVICES FINANCIERS		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais	34-01	9.861
Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	34-02	4.234
Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Remboursement de frais	34-11	1.000
Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	34-12	785
Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	34-21	5 620
Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais	34-31	18.618
Services extérieurs du Trésor. — Matériel	34-32	9.147
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais	34-41	2.091
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	34-42	36.519
Services extérieurs de la direction générale des impôts — Matériel	34-43	6.316
Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	34-44	1.966
Service du cadastre. — Remboursement de frais	34-51	28.045
Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	34-52	5.914

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais.....	31-61	2.008
Direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel.....	31-63	537
Loyers et indemnités de réquisition.....	31-91	100.348
Achat et fonctionnement du matériel automobile	31-92	22.111
Remboursements à diverses administrations..	31-93	12.080
Total pour la 1e partie.....		266.993
7e partie. — Dépenses diverses.		
Liquidation du service d'aide aux forces alliées	37-95	33.357
Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement, des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations.....	37-96	112.803
Total pour la 7e partie.....		146.160
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale et solidarité.		
Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'État.....	46-92	22.178
Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	46-93	28.222
Assistance aux Français rapatriés d'Egypte...	46-94	379.805
Total pour la 6e partie.....		430.205
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		266.993
7e partie. — Dépenses diverses.....		146.160
Total pour le titre III.....		413.153
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale et solidarité.....		430.205
Total pour les services financiers.....		843.358
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	112
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais.	34-11	44.560
Travaux de recensement.....	34-33	229.591
Commissariat général à la productivité. — Travaux et enquêtes.....	34-44	1.577
Total pour le titre III.....		275.840
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.....	44-42	10.808.233
Remboursement de charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles	44-43	6.878.471
Coopération technique.....	44-47	243.673
Total pour le titre IV.....		17.930.377
Total pour les affaires économiques.....		18.206.217

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
IV. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de fonctionnement du comité permanent des marchés d'intérêt national.....	37-92	3.070
France d'outre-mer.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	966
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	4.799
Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais.....	34-21	2.130
Loyers et réquisitions.....	34-91	462
Total pour la France d'outre-mer.....		8.357
Industrie et commerce.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	9.151
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux d'équipement et d'entretien.....	35-91	215
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière intéralliée.....	37-61	850
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subvention destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal..	44-02	751
Encouragement aux recherches dans le domaine commercial.....	44-71	1.400
Recherches techniques.....	44-91	2.376
Total pour la 4e partie.....		4.527
5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Subvention aux producteurs d'engrais potassiques et d'engrais phosphatés.....	45-31	2.057.650
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		9.151
5e partie. — Travaux d'entretien.....		215
7e partie. — Dépenses diverses.....		850
Total pour le titre III.....		10.216
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions.....		4.527
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national,....		2.057.650
Total pour le titre IV.....		2.062.177
Total pour l'industrie et le commerce....		2.072.393

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Intérieur.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	927
Inspection générale de l'administration. — Remboursement de frais	34-02	661
Administration centrale. — Matériel	34-03	3.500
Administration préfectorale. — Remboursement de frais	34-11	1.003
Service des préfectures — Remboursement de frais	34-12	2.718
Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Remboursement de frais	34-13	3.469
Protection civile. — Matériel	34-32	3.739
Sûreté nationale. — Remboursement de frais	34-51	81.419
Sûreté nationale. — Matériel	34-52	517.277
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	23.437
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	104.852
Remboursement à diverses administrations	34-93	26.688
Dépenses de transmissions	34-94	242.885
Services divers. — Matériel	34-95	41.632
Total pour la 4e partie		1.024.197
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux immobiliers	35-91	185.700
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses relatives aux élections	37-61	29.500
Frais de contentieux et réparations civiles	37-91	27.220
Total pour la 7e partie		56.720
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours	41-31	39.121
Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes	41-52	496.787
Subventions en faveur de l'Algérie et des populations algériennes	41-53	7.326
Total pour la 1re partie		543.234
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	46-91	36.233
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		1.024.197
5e partie. — Travaux d'entretien		185.700
7e partie. — Dépenses diverses		56.720
Total pour le titre III		1.266.617
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		543.234
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		36.233
Total pour le titre IV		579.467
Total pour l'intérieur		1.846.084

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Justice.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	979
Administration centrale. — Matériel	34-02	5.950
Services judiciaires. — Remboursement de frais	34-11	15.777
Services judiciaires. — Matériel	34-12	29.000
Services pénitentiaires. — Remboursement de frais	34-21	598
Services pénitentiaires. — Matériel	34-22	1.333
Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature	34-23	8.224
Services pénitentiaires. — Approvisionnement des cantines	34-24	183
Services de l'éducation surveillée. — Remboursement de frais	34-31	1.012
Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	34-33	998
Loyers et indemnités de réquisitions	34-91	502
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	1.101
Remboursement à diverses administrations	34-93	1.019
Total pour la 4e partie		66.619
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	35-21	1.998
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		66.619
5e partie. — Travaux d'entretien		1.998
Total pour la justice		68.617
Présidence du conseil.		
I. — SERVICES CIVILS		
A. — SERVICES GÉNÉRAUX		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Remboursement de frais	34-01	3.357
Matériel	34-02	687
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	34-03	932
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	416
Remboursements à diverses administrations	34-93	1.622
Total pour la 4e partie		6.994
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses et subventions du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	37-93	793
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		6.994
7e partie. — Dépenses diverses		793
Total pour les services généraux		7.787

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
B. — Service juridique et technique de l'information		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	425
Titre IV. — Interventions publiques		
3e partie. — Action éducative et culturelle		
Fonds culturel	43-01	28.013
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels de presse.	44-01	710
Récapitulation		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		425
Titre IV. — Interventions publiques		
3e partie. — Action éducative et culturelle		28.013
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		710
Total pour le titre IV		28.723
Total pour le service juridique et technique de l'information		29.148
C. — Direction des Journaux officiels		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel d'exploitation	34-03	731
II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Remboursement de frais	34-01	320
Matériel	34-02	54
Loyers	34-91	320
Total pour le secrétariat général permanent de la défense nationale		694

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel	34-02	6.840
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel	34-02	1.272
Matériels, transports et entretien	34-11	1.277
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	169
Total pour le groupement des contrôles radioélectriques		2.718
RECAPITULATION GENERALE		
I. — Services civils		
A. — Services généraux		7.787
B. — Service juridique et technique de l'information		29.148
C. — Direction des Journaux officiels		731
II. — Services de la défense nationale		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		694
B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage		6.840
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		2.718
Total pour la présidence du conseil		47.918
Reconstruction et logement.		
Titre III. — Moyens des services		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services extérieurs. — Remboursement de frais	34-11	5.000
Services extérieurs. — Matériel	34-12	4.000
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	351
Remboursement à diverses administrations	34-93	13.487
Logements des services	34-94	7.121
Total pour la 4e partie		30.559
7e partie. — Dépenses diverses.		
Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1955	37-02	11.739
Dépenses de documentation et de vulgarisation	37-03	600
Expertises et constats des dommages de guerre	37-31	4.000
Frais judiciaires et réparations civiles	37-91	1.230
Total pour la 7e partie		17.569

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré	46-21	297
Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	46-32	1.300
Primes de déménagement et de réinstallation (application des lois n° 50-893 du 2 août 1950 et n° 53-318 du 15 avril 1953)	46-91	20.713
Total pour la 6e partie		22.210
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		30.559
7e partie. — Dépenses diverses		17.569
Total pour le titre III		48.128
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		22.210
Total pour la reconstruction et le logement		70.338
Santé publique et population.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	34-02	8.112
Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Matériel. — Remboursement de frais	34-03	230
Service de la santé. — Remboursement de frais	34-11	5.322
Services de la population et de l'entr'aide. — Remboursement de frais	34-21	2.817
Services de la pharmacie. — Remboursement de frais	34-41	1.887
Contrôle sanitaire aux frontières. — Remboursement de frais	34-51	220
Loyers et impôts	34-91	6.697
Achat et entretien de véhicules automobiles	34-92	412
Remboursements à diverses administrations	34-93	187
Total pour le titre III		25.881
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Service de la santé. — Bourses	43-12	1.608
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Services de la santé. — Réduction tarifaire sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	46-12	2.579
Services de la population et de l'entr'aide. — Subventions à diverses œuvres d'entr'aide	46-21	100
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale à la famille	46-23	91.223
Services de la population et de l'entr'aide. — Allocations de maternité (population non active)	46-24	199.290
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire	46-25	145.766
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale	46-26	638.147
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux tuberculeux	46-27	1.851.957
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide médicale aux malades mentaux	46-28	5.828.248
Services de la population et de l'entr'aide. — Aide sociale aux personnes âgées	46-29	1.179.009
Services de la population et de l'entr'aide. — Attribution aux économiquement faibles d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer	46-32	7.442
Centres d'hébergement	46-34	35.829
Frais de fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'aide sociale. — Frais de contrôle et d'imprimés	46-35	121.985
Total pour la 6e partie		10.107.575
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		
Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	47-11	2.000
Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	47-12	257.500
Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	47-13	7.200
Services de la santé. — Prophylaxie des maladies vénériennes	47-14	56.931
Services de la santé. — Subventions intéressant la protection maternelle et infantile.	47-16	175
Application de la loi du 15 avril 1954 sur les alcooliques dangereux	47-20	11.300
Immigrations familiales et assimilation des étrangers	47-23	626
Services de la pharmacie. — Protection sanitaire. — Stock roulant de médicaments	47-42	46.000
Total pour la 7e partie		381.822
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		25.881
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		1.608
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		10.107.575
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		381.822
Total pour le titre IV		10.491.005
Total pour la santé publique et la population		10.516.886

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs
Travail et sécurité sociale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	1.163
Administration centrale. — Matériel	34-02	1.066
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	34-11	7.917
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	34-12	1.337
Services de la sécurité sociale. — Remboursement de frais	34-21	5.000
Services de la sécurité sociale. — Matériel	34-22	147
Loyers	34-91	5.000
Remboursements à diverses administrations.	34-93	134
Total pour la 4e partie		21.764
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de contentieux et réparations civiles	37-91	2.000
Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.	37-92	2.307
Total pour la 7e partie		4.307
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Encouragement aux instituts de science et de recherches sociales et aux centres d'éducation ouvrière	44-13	750
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains	46-12	205.263
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Avantages aux travailleurs immigrants italiens	47-12	5.000
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		21.764
7e partie. — Dépenses diverses		4.307
Total pour le titre III		26.071
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		750
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		205.263
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		5.000
Total pour le titre IV		211.013
Total pour le travail et la sécurité sociale.		237.084

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés
		Milliers de francs.
Travaux publics, transports et tourisme.		
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel et remboursement de frais	34-01	575
Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	34-12	8.775
Institut géographique national. — Matériel	34-52	4.730
Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	34-61	16.977
Remboursement à diverses administrations	34-93	4.335
Total pour la 4e partie		35.392
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Routes et ponts. — Entretien et réparations	35-21	9.630
Ports maritimes. — Entretien et réparations	35-32	4.486
Total pour la 5e partie		14.116
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Etablissements de signalisation maritime. — Subventions annuelles aux territoires d'outre-mer, à l'Algérie et à la Tunisie pour le fonctionnement, l'entretien et les réparations	44-32	23.850
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		35.392
5e partie. — Travaux d'entretien		14.116
Total pour le titre III		49.508
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		23.850
Total pour les travaux publics, transports et tourisme		73.358
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	474
Administration centrale. — Matériel	34-02	57.030
Navigation aérienne. — Remboursement de frais	34-21	675
Navigation aérienne. — Matériel	34-22	72.614
Navigation aérienne. — Dépenses de sauvetage en mer et à terre	34-23	7.693
Groupement aérien. — Matériel	34-31	9.696
Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais	34-41	944
Météorologie nationale. — Remboursement de frais	34-51	5.246

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Météorologie nationale. — Matériel	34-52	43.310
Bases aériennes. — Remboursement de frais	34-61	5.004
Bases aériennes. — Matériel	34-62	50.954
Formations aéronautiques et sports aériens. — Remboursement de frais	34-71	399
Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	34-72	18.677
Loyers et indemnités de réquisitions	34-91	3.208
Achat, fonctionnement et entretien du matériel automobile	34-92	7.712
Remboursement à diverses administrations	34-93	38.290
Loyers et indemnités de réquisition. — Payement pour le compte d'autres départements ministériels	34-94	1.927
Personnel militaire. — Remboursement de frais	34-95	2.420
Total pour la 4e partie		326.300
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	35-61	11.980
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	35-62	13.851
Total pour la 5e partie		25.831
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de justice et réparations civiles	37-91	2.103
Total pour le titre III		354.234
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Subventions diverses	43-91	13.007
4e partie — Action économique, Encouragements et interventions.		
Dégrèvement des carburants utilisés par l'aviation civile	44-91	16.451
5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Transports aériens. — Rémunérations des services d'intérêt général et subventions pour la couverture du déficit des lignes aériennes locales desservant les Etablissements français d'Océanie	45-81	341.958
Total pour le titre IV		371.416
Total pour l'aviation civile et commerciale		728.650
III. — MARINE MARCHANDE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	900
Administration centrale. — Matériel	34-02	304
Inscription maritime. — Remboursement de frais	34-11	5.650
Inscription maritime. — Matériel	34-12	7.348
Enseignement maritime. — Matériel	34-22	412
Total pour la 4e partie		14.614

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien et réparation des immeubles	35-91	98
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie — Action éducative et culturelle.		
Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	43-22	171
5e partie. — Action économique.		
Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Exploitation des services maritimes d'intérêt général	45-01	1.800.378
Aide en faveur de l'armement au cabotage	45-02	11.548
Total pour la 5e partie		1.811.926
RECAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		14.614
5e partie. — Travaux d'entretien		98
Total pour le titre III		14.712
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		131
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national		1.811.926
Total pour le titre IV		1.812.057
Total pour la marine marchande		1.826.769
RECAPITULATION GENERALE		
Affaires étrangères:		
I. — Services des affaires étrangères		1.219.209
II. — Affaires marocaines et tunisiennes		57.500
III. — Etats associés		1.485.123
Agriculture		1.955.459
Anciens combattants et victimes de la guerre		6.461.220
Education nationale		3.111.937
Finances:		
I. — Charges communes		5.716.439
II. — Services financiers		843.358
III. — Affaires économiques		18.206.217
IV. — Plan		3.050
France d'outre-mer		8.357
Industrie et commerce		2.072.393
Intérieur		1.846.084
Justice		68.617
Présidence du conseil:		
I. — Services civils:		
A. — Services généraux		7.787
B. — Services juridiques et techniques de l'information		29.148
C. — Journaux officiels		731
II. — Services de la défense nationale:		
A. — Secrétariat général permanent à la défense nationale		694
B. — Service des documentations extérieures et de contre-espionnage		6.840
C. — Groupes des contrôles radio-électriques		2.718
Reconstruction et logement		70.338
Santé publique et population		10.516.886
Travail et sécurité sociale		237.084
Travaux publics, transports et tourisme:		
I. — Travaux publics transports et tourisme		73.358
II. — Aviation civile et commerciale		728.650
III. — Marine marchande		1.826.769
Total pour l'état A		56.559.056

Etat B. — *Tableau portant répartition des crédits ouverts pour 1958 (Dépenses ordinaires des services civils).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
Affaires étrangères.		
I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	507
Services à l'étranger. — Remboursement de frais	34-11	39.658
Services à l'étranger. — Matériel	34-12	60.375
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	17.398
Frais de correspondance, de courriers et de valises	34-94	16.248
Total pour le titre III		134.186
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Interventions politiques	41-91	3.101
2e partie. — Action internationale.		
Relations culturelles avec l'étranger	42-22	31.697
Relations culturelles avec le Cambodge, le Laos et le Vietnam	42-23	97.006
Coopération technique avec le Cambodge, le Laos et le Vietnam	42-27	1.927
Dépenses de fonctionnement des missions d'instruction auprès des armées des Etats du Cambodge, du Laos et du Vietnam et dépenses d'instruction de leurs stagiaires en France	42-29	353.000
Paticipation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	42-31	839.141
Participation de la France à des dépenses internationales (contributions bénévoles)	42-32	35.820
Total pour la 2e partie		1.358.591
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Frais de rapatriement	46-91	22.354
Frais d'assistance et d'action sociale	46-92	153.000
Action sociale en faveur des Français d'Indochine	46-93	482.234
Total pour la 6e partie		657.588
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		134.186
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		3.101
2e partie. — Action internationale		1.358.591
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		657.588
Total pour le titre IV		2.019.280
Total pour les affaires étrangères		2.153.466

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts
		Milliers de francs.
II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	45.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Prise en charge des rémunérations des anciens agents des services concédés	46-92	12.500
Total pour les affaires marocaines et tunisiennes		57.500
Agriculture.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Frais d'établissement d'enquêtes statistiques	34-03	163.736
Services et laboratoires vétérinaires. — Remboursement de frais	34-23	1.788
Services et laboratoires vétérinaires. — Matériel	34-24	1.558
Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles et des stations d'avertissements agricoles	34-33	1.459
Direction des affaires professionnelles et sociales. — Frais de fonctionnement de diverses commissions	34-53	1.713
Service de la répression des fraudes. — Matériel	34-62	1.678
Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais	34-81	9.843
Loyers	34-91	2.616
Remboursements à diverses administrations	34-93	1.695
Total pour la 1e partie		186.086
7e partie. — Dépenses diverses.		
Impositions sur les forêts domaniales	37-81	52.185
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2e partie. — Action internationale.		
Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	42-01	261
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Bourses	43-31	7.602
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	44-01	217
Primes à la reconstitution des olivaies. — Frais de contrôle. — Matériel	44-23	8.929
Encouragements à l'emploi des amendements calcaires	44-30	49.253
Indemnisations des arrachages des pommiers à cidre et des poiriers à poiré	44-36	5.750
Dégrèvements des carburants agricoles	44-71	1.621.307
Total pour la 4e partie		1.685.456

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
6e partie. — Action sociale, assistance et solidarité.		
Remboursement à la caisse nationale de crédit agricole	46-52	23.869
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		186.086
7e partie. — Dépenses diverses		52.185
Total pour le titre III		238.271
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
2e partie. — Action internationale		261
3e partie. — Action éducative et culturelle		7.602
4e partie. — Action économique, encouragements et interventions		1.685.456
6e partie. — Action sociale, assistance et solidarité		23.869
Total pour le titre IV		1.717.188
Total pour l'agriculture		1.955.459
Anciens combattants et victimes de guerre.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	31-23	25.000
Services des transports et des transferts de corps. — Matériel et dépenses diverses	31-24	14.997
Total pour la 4e partie		39.997
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Fêtes nationales et cérémonies publiques	41-91	4.713
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Remboursement à la société nationale des chemins de fer français	46-03	71.000
Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	46-27	15.000
Appareillage des mutilés	46-28	13.000
Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques	46-31	2.586.269
Règlement des droits pécuniaires des F. F. C. I. et des déportés et internés de la résistance	46-32	255.173
Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause	46-33	1.101.959
Indemnités aux rapatriés	46-34	4.077
Pécule alloué aux déportés et internés politiques	46-35	813.410
Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire	46-36	570.598
Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.	46-37	803.021
Application du décret n° 54-1304 du 27 décembre 1954 portant statut du patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi	46-38	150.000
Total pour la 6e partie		6.416.510

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		39.997
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		4.713
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		6.416.510
Total pour le titre IV		6.421.223
Total pour les anciens combattants		6.461.220
Education nationale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Enseignement supérieur. — Remboursement de frais	31-11	3.217
Enseignement du second degré. — Remboursement de frais	31-21	8.075
Enseignement du second degré. — Formation pédagogique du personnel	31-22	13.364
Enseignement du premier degré. — Remboursement de frais	31-31	43.318
Enseignement technique. — Examens et concours	31-43	55.360
Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	31-51	3.627
Arts et lettres. — Remboursement de frais.	31-71	2.931
Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel	31-72	5.835
Arts et lettres. — Musées. — Matériel	31-73	7.393
Architecture. — Matériel	31-82	1.516
Total pour la 4e partie		144.646
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état	35-81	1.422.719
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration	35-82	542.846
Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux d'entretien	35-83	19.833
Restauration et rénovation du domaine national de Versailles	35-85	920.849
Total pour la 5e partie		2.906.247
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Fonds de la recherche scientifique	36-02	10.001
Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux et renouvellement du matériel	36-41	4.875
Total pour la 6e partie		14.876
7e partie. — Dépenses diverses.		
Arts et lettres. — Célébrations et commémorations officielles	37-71	1.800
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie — Action éducative et culturelle.		
Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	43-41	10.000
Jeunesse et sports. — Développement des sports, des activités physiques dans les milieux du travail et des activités de plein air	43-53	7.997
Subventions pour travaux d'entretien et d'amélioration des installations d'éducation physique et sportive des colonies de vacances et du domaine de la jeunesse	43-55	4.449
Arts et lettres. — Bourses	43-71	1.004
Arts et lettres. — Commandes artistiques et achat d'œuvres d'art	43-72	23.918
Total pour la 3e partie		47.368

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		144.646
5e partie. — Travaux d'entretien		2.906.247
6e partie. — Subventions de fonctionnement		11.876
7e partie. — Dépenses diverses		1.800
Total pour le titre III		3.067.569
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		17.368
Total pour l'éducation nationale		3.111.937
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Cités administratives et cités logements. — Matériel et frais de fonctionnement	34-11	671
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subventions économiques	44-92	958.000
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Application de la loi instituant un fonds national de solidarité	46-96	4.757.768
Total pour le titre IV		5.715.768
Total pour les charges communes		5.716.439
II. — SERVICES FINANCIERS		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Remboursement de frais	34-01	24.517
Administration centrale, corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	34-02	10.531
Section de liquidation de l'ancien secrétariat d'Etat chargé des relations avec les Etats associés d'Indochine. — Indemnités de réinstallation aux agents des anciens cadres locaux d'Indochine	34-04	530.000
Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Remboursement de frais	34-11	1.000
Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	34-12	785
Services financiers à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	34-21	5.620
Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais	34-31	18.648
Services extérieurs du Trésor. — Matériel	34-32	9.147
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais	34-41	2.091
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de missions et de déplacements	34-42	36.549
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Matériel	34-43	6.346
Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	34-44	1.666
Service du cadastre. — Remboursement de frais	34-51	28.015
Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	34-52	5.914
Direction générale des douanes et droit indirects. — Remboursement de frais	34-61	2.008
Direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel	34-63	537
Loyers et indemnités de réquisitions	34-91	100.348
Achat et fonctionnement du matériel automobile	34-92	22.114
Remboursement à diverses administrations	34-93	12.080
Total pour la 4e partie		817.949
7e partie. — Dépenses diverses.		
Liquidation du service d'aide aux forces alliées	37-95	33.357
Liquidation des anciens comptes spéciaux du ravitaillement, des transports maritimes et des opérations commerciales du service des importations et des exportations	37-96	112.803
Total pour la 7e partie		146.160
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale et solidarité.		
Règlement des prélèvements effectués sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	46-92	22.178
Indemnités aux prestations de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	46-93	28.222
Assistance aux Français rapatriés d'Egypte	46-94	379.805
Total pour la 6e partie		430.205
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		817.949
7e partie. — Dépenses diverses		146.160
Total pour le titre III		964.109
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale et solidarité		430.205
Total pour les services financiers		1.394.314
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	112
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais.	34-11	44.560
Travaux de recensement	34-33	229.591
Commissariat général à la productivité. — Travaux et enquêtes	34-44	1.577
Total pour le titre III		275.840
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers	44-12	10.808.233
Remboursement de charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles	44-13	6.878.471
Coopération technique	44-17	243.673
Total pour le titre IV		17.930.377
Total pour les affaires économiques		18.206.217

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
IV. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de fonctionnement du comité permanent des marchés d'intérêt national	37-92	3.070
France d'outre-mer.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	936
Administration centrale. — Matériel	34-02	4.739
Etablissement d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	34-21	2.130
Loyers et réquisitions	34-91	462
Total pour la France d'outre-mer		8.357
Industrie et commerce.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel	34-02	9.151
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux d'équipement et d'entretien	35-91	215
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière interalliée	37-61	850
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subvention destinée à aligner le prix des pâtes françaises sur celui des pâtes importées pour la fabrication du papier journal	44-02	751
Encouragement aux recherches dans le domaine commercial	44-71	1.400
Recherches techniques	44-91	2.376
Total pour la 4e partie		4.527
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Subventions aux producteurs d'engrais potassiques et d'engrais phosphatés	45-31	2.057.650
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		9.151
5e partie. — Travaux d'entretien		215
7e partie. — Dépenses diverses		850
Total pour le titre III		10.216
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		4.527
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national		2.057.650
Total pour le titre IV		2.062.177
Total pour l'industrie et le commerce		2.072.393

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
Intérieur.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	927
Inspection générale de l'administration. — Remboursement de frais	34-02	661
Administration centrale. — Matériel	34-03	3.500
Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Remboursement de frais	34-11	1.003
Services des préfectures. — Remboursement de frais	34-12	2.718
Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Remboursement de frais	34-13	3.469
Protection civile. — Matériel	34-32	3.739
Sûreté nationale. — Remboursement de frais	34-41	81.419
Sûreté nationale. — Matériel	34-42	517.277
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	23.437
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	101.812
Remboursement à diverses administrations	34-93	26.688
Dépenses de transmissions	34-94	252.885
Services divers. — Matériel	34-95	11.632
Total pour la 4e partie		1.024.197
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux immobiliers	35-91	185.700
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses relatives aux élections	37-01	29.500
Frais de contentieux et réparations civiles	37-91	27.220
Total pour la 7e partie		56.720
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours	41-31	33.121
Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes	41-52	496.787
Subventions en faveur des populations algériennes résidant dans la métropole	41-53	7.326
Total pour la 1re partie		543.234
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	46-91	36.233
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		1.024.197
5e partie. — Travaux d'entretien		185.700
7e partie — Dépenses diverses		56.720
Total pour le titre III		1.266.617
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		543.234
6e partie. — Actions sociales. — Assistance et solidarité		36.233
Total pour le titre IV		579.467
Total pour l'intérieur		1.846.084

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
Justice.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	979
Administration centrale. — Matériel	34-02	5.950
Services judiciaires. — Remboursement de frais	34-11	15.777
Services judiciaires. — Matériel	34-12	29.000
Services pénitentiaires. — Remboursement de frais	34-21	498
Services pénitentiaires. — Matériel	34-22	1.313
Services pénitentiaires. — Entretien et rémunération des détenus. — Consommation en nature	34-23	8.224
Services pénitentiaires. — Approvisionnement des cantines	34-24	183
Service de l'éducation surveillée. — Remboursement de frais	34-31	1.012
Service de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	34-33	998
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	532
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	1.104
Remboursement à diverses administrations	34-93	1.019
Total pour la 4e partie		66.619
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Bâtiments pénitentiaires. — Travaux d'entretien	35-21	1.998
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		66.619
5e partie. — Travaux d'entretien		1.998
Total pour la justice		68.617
Présidence du conseil.		
I. — SERVICES CIVILS		
A. — SERVICES GÉNÉRAUX		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Remboursement de frais	34-01	3.357
Matériel	34-02	637
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	34-03	932
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	446
Remboursement à diverses administrations	34-93	1.622
Total pour la 4e partie		6.994
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses et subventions du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	37-93	793
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYEN DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		6.994
7e partie. — Dépenses diverses		793
Total pour les services généraux		7.787

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
B. — SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE L'INFORMATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Loyers et indemnités de réquisitions	34-91	425
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		
Fonds culturel	43-01	28.013
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Remboursement au titre de la baisse de 15 p. 100 sur le prix des matériels de presse	44-01	710
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		425
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		28.013
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		710
Total pour le titre IV		28.723
Total pour le service juridique et technique de l'information		29.148
C. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel d'exploitation	34-03	731
II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE		
A. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Remboursement de frais	34-01	320
Matériel	34-02	54
Loyers	34-91	320
Total pour le secrétariat général permanent de la défense nationale		694
B. — SERVICE DE DOCUMENTATION EXTÉRIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel	34-02	6.840

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
C. — GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOÉLECTRIQUES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel	34-02	1.272
Services d'outre-mer, d'Extrême-Orient et du Pacifique. — Matériels, transports et entretien	34-11	1.277
Achat et entretien du matériel automobile...	34-92	169
Total pour le groupement des contrôles radioélectriques		2.718
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE		
I. — SERVICES CIVILS		
A. — Services généraux		7.787
B. — Service juridique et technique de l'information		29.148
C. — Direction des Journaux officiels		731
II. — SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		694
B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage		6.840
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		2.718
Total pour la présidence du conseil		47.918
Reconstruction et logement.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services extérieurs. — Remboursement de frais	34-11	5.000
Services extérieurs. — Matériel	34-12	4.000
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	951
Remboursement à diverses administrations...	34-93	13.487
Logements des services	34-94	7.121
Total pour la 4e partie		30.559
7e partie. — Dépenses diverses.		
Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1956	37-02	11.739
Dépenses de documentation et de vulgarisation	37-03	600
Expertises et constats des dommages de guerre	37-31	4.000
Frais judiciaires et réparations civiles	37-91	1.230
Total pour la 7e partie		17.569
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré	46-21	297
Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	46-32	1.200
Primes de déménagement et de réinstallation (application des lois n° 50-893 du 2 août 1950 et n° 53-318 du 15 avril 1953)	46-91	20.713
Total pour la 6e partie		22.210

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		30.559
7e partie. — Dépenses diverses		17.569
Total pour le titre III		48.128
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		22.210
Total pour la reconstruction et le logement		70.338
Santé publique et population.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	34-02	8.112
Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Matériel. — Remboursement de frais	34-03	290
Services de la santé. — Remboursement de frais	34-11	5.322
Services de la population et de l'entr'aide. — Remboursement de frais. — Matériel	34-21	2.817
Services de la pharmacie. — Remboursement de frais. — Matériel	34-41	1.887
Contrôle sanitaire aux frontières. — Remboursement de frais	34-51	230
Loyers et impôts	34-91	6.697
Achat et entretien de véhicules automobiles.	34-92	412
Remboursement à diverses administrations.	34-93	184
Total pour le titre III		25.881
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Service de la santé. — Bourses	43-12	1.698
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Services de la santé. — Réduction tarifaire sur les réseaux de la S. N. C. F. aux tuberculeux en traitement de longue durée dans les sanatoria	46-12	2.579
Services de la population et de l'aide sociale. — Subventions à diverses œuvres d'entr'aide	46-21	100
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide sociale à la famille	46-23	94.223
Services de la population et de l'aide sociale. — Allocations de maternité (population non active)	46-24	199.230
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire	46-25	145.766
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale	46-26	638.147
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale aux tuberculeux.	46-27	1.854.957
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale aux malades mentaux	46-28	5.828.248
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale aux personnes âgées	46-29	1.179.009
Services de la population et de l'aide sociale. — Attribution à certaines personnes économiquement faibles, d'une allocation compensatrice des augmentations de loyer	46-32	7.442
Centres d'hébergement	46-34	35.829
Frais de fonctionnement des services départementaux d'aide sociale et des commissions d'aide sociale. — Frais de contrôle et d'imprimés	46-35	121.985
Total pour la 6e partie		10.107.575

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		
Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	47-11	2.000
Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	47-12	257.500
Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	47-13	7.200
Services de la santé. — Prophylaxie des maladies vénériennes	47-14	56.931
Services de la santé. — Subventions intéressant la protection maternelle et infantile.	47-16	175
Application de la loi du 15 avril 1954 sur les alcooliques dangereux	47-20	11.300
Immigration familiale et assimilation des étrangers	47-23	626
Services de la pharmacie. — Protection sanitaire. — Stock roulant de médicaments	47-42	46.000
Total pour la 7e partie		381.822
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		25.881
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		1.608
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		10.107.575
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		381.822
Total pour le titre IV		10.491.005
Total pour la santé publique et la population		10.516.886
Travail et sécurité sociale		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	1.163
Administration centrale. — Matériel	34-02	1.066
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Remboursement de frais	34-11	7.917
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	34-12	1.337
Services de la sécurité sociale. — Remboursement de frais	34-21	5.000
Services de la sécurité sociale. — Matériel	34-22	147
Loyers	34-91	5.000
Remboursements à diverses administrations	34-93	134
Total pour la 4e partie		21.764
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de contentieux et réparations civiles	37-91	2.000
Délégué à la sécurité des ouvriers mineurs	37-92	2.307
Total pour la 7e partie		4.307
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Encouragements aux instituts de sciences et de recherches sociales et aux centres d'éducation ouvrière	44-13	750
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Amélioration des conditions de vie des travailleurs nord-africains	46-12	205.263
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		
Services du travail et de la main-d'œuvre. Avantages aux travailleurs immigrants italiens	47-12	5.000
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		21.764
7e partie. — Dépenses diverses		4.307
Total pour le titre III		26.071
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		750
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		205.263
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		5.000
Total pour le titre IV		211.013
Total pour le travail et la sécurité sociale		237.084
Travaux publics, transports et tourisme.		
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel et remboursement de frais	34-01	575
Ponts et chaussées. — Remboursement de frais	34-12	8.775
Institut géographique national. — Matériel	34-52	4.730
Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	34-61	16.977
Remboursement à diverses administrations	34-93	4.335
Total pour la 4e partie		35.392
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Routes et ponts. — Entretien et réparations.	35-21	9.630
Ports maritimes. — Entretien et réparations.	35-32	4.486
Total pour la 5e partie		14.116
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Etablissements de signalisation maritime. — Subventions annuelles aux territoires d'outre-mer, à l'Algérie et à la Tunisie pour le fonctionnement, l'entretien et les réparations	44-32	23.850
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		35.392
5e partie. — Travaux d'entretien		14.116
Total pour les titres III		49.508
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		23.850
Total pour les travaux publics, transports et tourisme		73.358

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES.		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	571
Administration centrale. — Matériel	34-02	57.030
Navigation aérienne. — Remboursement de frais	34-21	675
Navigation aérienne. — Matériel	34-22	72.614
Navigation aérienne. — Dépenses de sauvetage en mer et à terre. — Frais d'enquête à la suite d'accidents aériens	34-23	7.693
Transports et travail aérien. — Matériel	34-31	9.696
Ecole nationale de l'aviation civile. — Remboursement de frais	34-41	944
Météorologie nationale. — Remboursement de frais	34-51	5.246
Météorologie nationale. — Matériel	34-52	43.340
Bases aériennes. — Remboursement de frais.	34-61	5.001
Bases aériennes. — Matériel	34-62	29.483
Formation aéronautique et sports aériens. — Remboursement de frais	34-71	399
Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	34-72	18.677
Loyers et indemnités et réquisitions	34-91	3.208
Achat, fonctionnement et entretien du matériel automobile	34-92	7.712
Remboursements à diverses administrations.	34-93	38.290
Loyers et indemnités de réquisitions. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels	34-94	1.927
Personnels militaires. — Remboursement de frais	34-95	2.420
Total pour la 4e partie		304.829
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	35-61	11.980
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	35-62	13.851
Total pour la 5e partie		25.831
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de justice et réparations civiles	37-91	2.103
Total pour le titre III		332.763
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Subventions diverses	43-91	13.007
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Dégrèvements des carburants utilisés par l'aviation civile	44-91	16.451
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Subventions d'exploitation et garanties d'intérêt	45-61	21.471
Transports aériens. — Rémunération des services d'intérêt général et subventions pour la couverture du déficit des lignes aériennes locales desservant les établissements français d'Océanie	45-81	344.958
Total pour la 5e partie		366.429
Total pour le titre IV		395.887
Total pour l'aviation civile et commerciale		728.650

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
III. — MARINE MARCHANDE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	900
Administration centrale. — Matériel	34-02	304
Inscription maritime. — Remboursement de frais	34-11	5.650
Inscription maritime — Matériel	34-12	7.348
Enseignement maritime. — Matériel	34-22	412
Total pour la 4e partie		14.614
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien et réparation des immeubles	35-91	98
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	43-22	131
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Exploitation des services maritimes d'intérêt général	45-01	1.800.378
Aide en faveur de l'armement au cabotage	45-02	11.548
Total pour la 5e partie		1.811.926
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		14.614
5e partie. — Travaux d'entretien		98
Total pour le titre III		14.712
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		131
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national		1.811.926
Total pour le titre IV		1.812.057
Total pour la marine marchande		1.826.769
RECAPITULATION GENERALE		
Affaires étrangères:		
I. — Service des affaires étrangères		2.153.466
II. — Affaires marocaines et tunisiennes		57.500
Agriculture		1.955.459
Anciens combattants et victimes de la guerre.		6.461.220
Education nationale		3.114.937
Finances:		
I. — Charges communes		5.716.439
II. — Services financiers		1.394.314
III. — Affaires économiques		18.206.217
IV. — Plan		3.050
France d'outre-mer		8.357
Industrie et commerce		2.072.393
Intérieur		1.846.084
Justice		68.617
Présidence du conseil:		
I. — Services civils:		
A. — Services généraux		7.787
B. — Services juridiques et techniques de l'information		29.148
C. — Journaux officiels		731
II. — Services de la défense nationale:		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		694
B. — Services de documentation extérieure et de contre-espionnage		6.840
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		2.718
Reconstruction et logement		70.338
Santé publique et population		10.516.886
Travail et sécurité sociale		237.084
Travaux publics, transports et tourisme:		
I. — Travaux publics, transports et tourisme		73.358
II. — Aviation civile et commerciale		728.650
III. — Marine marchande		1.826.769
Total pour l'état B		56.559.056

Etat C. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des crédits annulés sur 1957 au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires (Défense nationale et forces armées).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.		
SECTION COMMUNE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Administration centrale de la défense nationale. — Remboursement de frais	32-01	1.200
Corps de contrôle « Marine ». — Frais de déplacement	32-43	628
Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	32-52	94.200
Gendarmerie. — Frais de déplacement et transport	32-53	1.667.353
Service de santé. — Frais de déplacement	32-61	52.090
Sécurité militaire. — Frais de déplacement	32-81	8.000
Service de l'action sociale. — Frais de déplacement	32-83	1.221
Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	32-84	33.631
Total pour la 2e partie		1.859.323
3e partie. — Personnel. — Charges sociales.		
Services de l'action sociale. — Subventions et allocations diverses	33-83	29.717
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale de la défense nationale. — Matériel	34-01	4.408
Presse. — Information	34-03	3.110
Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement	34-51	309.011
Justice militaire. — Matériel et fonctionnement	34-52	1.331
Service de santé. — Matériel et fonctionnement	34-61	391.543
Sécurité militaire. — Matériel et fonctionnement	34-81	9.500
Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	34-82	1.696
Service de l'action sociale. — Matériel et fonctionnement	34-83	1.125
Postes permanents à l'étranger. — Matériel	34-84	13.488
Recherche scientifique et centre du Guir. — Fonctionnement	34-85	14.471
Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement	34-91	2.000
Total pour la 4e partie		754.683
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Gendarmerie. — Entretien des immeubles	35-51	168.998
7e partie. — Dépenses diverses.		
Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	37-91	750.956
Frais de fonctionnement des organismes de liaison chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle	37-92	8.300
Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire	37-93	2.000
Transport de correspondances militaires	37-94	106.901
Conséquence de la cessation du régime d'occupation en Allemagne	37-98	195.500
Total pour la 7e partie		1.063.657

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
2e partie. — Entretien du personnel		1.859.323
3e partie. — Personnel. — Charges sociales		29.717
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		754.683
5e partie. — Travaux d'entretien		168.998
7e partie. — Dépenses diverses		1.063.657
Total pour la section commune		3.876.408
SECTION AIR		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Frais de déplacements des personnels de l'administration centrale	32-01	1.386
Alimentation de l'armée de l'air	32-41	32.786
Masses d'entretien	43-43	7.402
Armes et services. — Frais de déplacements et de transports des personnels civils et militaires	32-91	50.158
Total pour la 2e partie		91.732
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement	34-01	172
Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	34-41	42.037
Entretien et réparation du matériel assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	34-51	105.488
Carburants de l'armée de l'air	34-52	363.382
Loyers. — Logements. — Cantonnements	34-61	10.966
Entretien et réparation du matériel aérien assuré par la direction technique et industrielle	34-71	1.271.010
Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	34-72	91.676
Armes et services. — Frais de transport de matériel	34-91	208.955
Dépenses de fonctionnement des unités. — Formations et établissements de l'armée de l'air	34-92	91.377
Total pour la 4e partie		2.185.063
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-61	22.046
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses résultant des hostilités	37-82	16.425
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		91.732
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armées et services		2.185.063
5e partie. — Travaux d'entretien		22.046
7e partie. — Dépenses diverses		16.425
Total pour la section air		2.315.266

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
SECTION GUERRE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	32-01	1.680
Chauffage et éclairage	32-12	119.089
Habillement. — Campement. — Couchage et ameublement. — Entretien	32-13	4.518
Logement et cantonnement	32-14	21.792
Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	32-91	22.216
Préparation militaire	32-92	17.000
Indemnités de déplacement et transport de personnel	32-93	3.369.905
Total pour la 2e partie		3.586.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	34-01	5.227
Transport de matériel	34-41	1.052.310
Fonctionnement des services rattachés au service du matériel	34-51	15.816
Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	34-52	718.027
Entretien du matériel du service des transmissions	34-54	195.985
Télégraphe et téléphone	34-55	10.590
Entretien du matériel du génie	34-61	1.989
Service de la mécanographie	34-81	5.218
Etudes et expérimentations techniques	34-91	17.197
Instruction. — Ecoles. — Recrutement	34-92	172.820
Remonte et fourrages	34-93	96.236
Total pour la 4e partie		2.291.415
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Administration centrale. — Travaux d'entretien	35-01	339
Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-61	28.667
Chemins de fer et routes	35-62	7.753
Total pour la 5e partie		36.759
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail	37-81	65.137
Dépenses diverses des forces terrestres d'Extrême-Orient	37-90	4.025.356
Dépenses diverses résultant des hostilités	37-91	63.898
Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	37-97	100.000
Total pour la 7e partie		4.254.391
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		3.586.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		2.291.415
5e partie. — Travaux d'entretien		36.759
7e partie. — Dépenses diverses		4.254.391
Total pour la section Guerre		10.168.765

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
SECTION MARINE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Alimentation	32-11	50.400
Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	32-12	9.000
Frais de déplacement	32-13	20.800
Total pour la 2e partie		80.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	34-01	11.300
Combustibles et carburants	34-11	47.900
Approvisionnements de la marine	34-12	36.300
Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales	34-51	5.800
Redevances à l'administration des P. T. T.	34-52	10.800
Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	34-61	700
Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	34-62	391.155
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	34-71	171.900
Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	34-73	108.198
Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Impressions	34-91	13.600
Logements. — Cantonnements. — Loyers	34-92	13.200
Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariats de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale	34-93	12.100
Total pour la 4e partie		883.253
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-91	35.400
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses à l'extérieur	37-92	6.100
Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités	37-93	42.473
Total pour la 7e partie		48.573
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		80.200
4e partie. — Matériel de fonctionnement des armes et services		883.253
5e partie. — Travaux d'entretien		35.400
7e partie. — Dépenses diverses		48.573
Total pour la marine		1.047.426
RECAPITULATION GENERALE		
Section commune		3.876.408
Section Air		2.315.266
Section Guerre		10.168.765
Section Marine		1.047.426
Total pour l'état C		17.407.865

Etat D. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur 1958 au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires (Défense nationale et forces armées).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.		
SECTION COMMUNE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Administration centrale de la défense nationale. — Remboursement de frais	32-01	1.200
Corps de contrôle « marine ». — Frais de déplacement	32-13	628
Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	32-52	94.200
Gendarmerie. — Frais de déplacement et transports	32-53	1.667.353
Service de santé. — Frais de déplacement	32-61	53.090
Sécurité militaire. — Frais de déplacement	32-81	8.000
Service de l'action sociale. — Frais de déplacement	32-83	1.221
Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	32-84	33.631
Total pour la 2e partie		1.859.323
3e partie. — Personnel. — Charges sociales		
Service de l'action sociale. — Subventions et allocations diverses	33-83	29.717
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale de la défense nationale. — Matériel	34-01	1.408
Presse. — Information	34-03	3.110
Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement	34-51	309.011
Justice militaire. — Matériel et fonctionnement	34-52	1.331
Service de santé. — Matériel et fonctionnement	34-61	304.513
Sécurité militaire. — Matériel et fonctionnement	34-81	9.500
Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	34-82	1.696
Service de l'action sociale. — Matériel et fonctionnement	34-83	1.125
Postes permanents à l'étranger. — Matériel	34-84	13.488
Centre du Guir. — Fonctionnement	34-85	11.471
Organismes extérieurs interarmées. — Fonctionnement	34-91	2.000
Total pour la 4e partie		754.683
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Gendarmerie. — Entretien des immeubles	35-51	168.908
7e partie. — Dépenses diverses.		
Participation aux dépenses de fonctionnement de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord	37-91	750.956
Frais de fonctionnement des organismes de liaisons chargés de la livraison et de la réception des matériels livrés au titre du pacte d'assistance mutuelle	37-92	8.300
Participation à diverses dépenses d'intérêt militaire	37-93	2.000
Transport de correspondances militaires	37-94	106.901
Conséquence de la cessation du régime d'occupation en Allemagne	37-98	195.500
Total pour la 7e partie		1.063.657

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
2e partie. — Entretien du personnel		1.859.323
3e partie. — Personnel. — Charges sociales		29.717
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		754.683
5e partie. — Travaux d'entretien		168.908
7e partie. — Dépenses diverses		1.063.657
Total pour la section commune		3.876.308
SECTION AIR		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Frais de déplacement des personnels de l'administration centrale	32-01	1.386
Alimentation de l'armée de l'air	32-41	32.786
Masses d'entretien	32-43	7.402
Armes et services. — Frais de déplacements et de transports des personnels civils et militaires	32-91	50.158
Total pour la 2e partie		91.732
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement	34-01	172
Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	34-41	42.037
Entretien et réparation du matériel assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	34-51	105.488
Carburants de l'armée de l'air	34-52	363.382
Loyers. — Logements. — Cantonnements	34-61	10.966
Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	34-71	1.271.010
Constructions aéronautiques. — Dépenses de fonctionnement	34-72	91.676
Armes et services. — Frais de transport de matériel	34-91	208.955
Dépenses de fonctionnement des unités, formations et établissements de l'armée de l'air	34-92	91.377
Total pour la 4e partie		2.185.063
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-61	22.046
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses résultant des hostilités	37-82	16.425
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		91.732
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		2.185.063
5e partie. — Travaux d'entretien		22.046
7e partie. — Dépenses diverses		16.425
Total pour la section Air		2.315.266

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
SECTION GUERRE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administraion centrale	32-11	1.680
Chauffage et éclairage	32-12	119.089
Habillement. — Campement. — Couchage et ameublement. — Entretien	32-13	1.518
Logement et cantonnement	32-14	21.792
Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	32-91	22.216
Préparation militaire	32-92	17.000
Indemnités de déplacement et transport de personnel	32-93	3.369.905
Total pour la 2e partie		3.586.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	34-01	5.227
Transport de matériel	34-11	1.032.310
Fonctionnement des services rattachés au service du matériel	34-51	15.816
Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	34-52	718.027
Entretien du matériel du service des transmissions	34-53	195.985
Télégraphe et téléphone	34-55	10.590
Entretien du matériel du génie	34-61	1.989
Service de la mécanographie	34-81	5.218
Etudes et expérimentations techniques	34-91	17.197
Instruction. — Ecoles. — Recrutement	34-92	172.820
Remonte et fourrages	34-93	96.236
Total pour la 4e partie		2.291.415
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Administration centrale. — Travaux d'entretien	35-01	339
Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-61	28.667
Chemins de fer et routes	35-62	7.753
Total pour la 5e partie		36.759
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail	37-81	65.137
Dépenses diverses des forces terrestres d'Extrême-Orient	37-90	4.025.356
Dépenses diverses résultant des hostilités	37-91	63.898
Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	37-97	100.000
Total pour la 7e partie		4.254.391
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		3.586.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		2.291.415
5e partie. — Travaux d'entretien		36.759
7e partie. — Dépenses diverses		4.254.391
Total pour la section Guerre		10.168.765

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
SECTION MARINE		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Alimentation	32-11	50.400
Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	32-12	9.000
Frais de déplacement	32-13	20.800
Total pour la 2e partie		80.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Administration centrale. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	34-01	11.300
Combustibles et carburants	34-11	47.900
Approvisionnements de la marine	34-12	36.300
Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales	34-51	5.800
Redevances à l'administration des P. T. T.	34-52	10.800
Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	34-61	700
Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	34-62	391.155
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	34-71	171.900
Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	34-73	108.198
Frais d'instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Impressions	34-91	13.600
Logements. — Cantonnements. — Loyers	34-92	13.200
Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissarial de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulant et spécialisés de l'aéronautique navale	34-93	12.100
Total pour la 4e partie		883.253
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien des immeubles et du domaine militaire	35-91	35.400
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses diverses à l'extérieur	37-92	6.100
Frais de contentieux. — Réparations civiles et dépenses résultant de la liquidation des hostilités	37-93	42.473
Total pour la 7e partie		48.573
RÉCAPITULATION		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel		80.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		883.253
5e partie. — Travaux d'entretien		35.400
7e partie. — Dépenses diverses		48.573
Total pour la marine		1.047.426
RECAPITULATION GENERALE		
Section commune		3.876.468
Section Air		2.315.266
Section Guerre		10.168.765
Section Marine		1.047.426
Total pour l'état D		17.407.865

Etat E. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des crédits de payement annulés sur 1957 au titre des dépenses en capital des services militaires (Defense nationale et forces armées).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.		
SECTION COMMUNE		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.		
Recherche scientifique. — Equipement. — Centre du Guir	51-82	62.327
Etudes spéciales	51-91	935.174
Total pour la 1re partie		997.501
3e partie. — Fabrications.		
Gendarmerie. — Matériel	53-51	415.730
Gendarmerie. — Programme habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	53-52	225.985
Service de santé. — Matériel	53-61	1.399.475
Organismes extérieurs interarmées. — Matériel	53-91	55.181
Total pour la 3e partie		2.126.371
4e partie. — Infrastructure.		
Gendarmerie. — Infrastructure	54-51	468.364
Service de santé. — Infrastructure	54-61	288.895
Acquisitions immobilières	54-82	26.241
Construction de logements militaires	54-91	2.469.660
Organismes extérieurs interarmées. — Infrastructure	54-92	63.481
Total pour la 4e partie		3.046.641
5e partie. — Infrastructure O. T. A. N.		
Infrastructure interalliée. — Acquisitions immobilières	55-82	1.370.821
Total pour le titre V et la section commune		7.541.334
SECTION AIR		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.		
Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	51-71	186.767
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Constructions aéronautiques. — Equipement technique et industriel	52-71	146.453
Participation de l'Etat aux dépenses de réorganisation et d'expansion de l'industrie aéronautique	52-72	289.331
Total pour la 2e partie		435.784

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
3e partie. — Fabrications.		
Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	53-41	1.438.056
Armement de l'armée de l'air	53-51	164.169
Munitions de l'armée de l'air	53-52	338.411
Matériel roulant de l'armée de l'air	53-53	397.835
Matériel d'équipement technique	53-54	921.077
Télécommunications. — Fabrications	53-71	259.608
Matériel aérien. — Fabrications	53-72	763.226
Matériel de série de l'aéronautique navale	53-73	1.123.826
Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat et les sports aériens	53-74	495.616
Matériel de série destiné à la vente	53-76	694.867
Fabrications de série pour divers ministères	53-77	611.727
Total pour la 3e partie		7.118.508
4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.		
Base. — Travaux et installations	54-61	602.646
Constructions aéronautiques. — Travaux et installations	54-71	406.600
Services. — Travaux et installations	54-81	242.862
Acquisitions immobilières	54-82	219.303
Total pour la 4e partie		1.471.511
Total pour le titre V et la section Air		9.242.570
SECTION GUERRE		
TITRE V. — EQUIPEMENT.		
1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.		
Etudes et réalisations de prototypes de véhicules blindés et amphibies	51-51	15.700
Etudes de matériels d'armement	51-71	389.527
Equipement de laboratoires et organes d'expérimentation	51-91	56.500
Total pour la 1re partie		461.727
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Equipement technique du service du matériel	52-51	2.000
Equipement technique du service des transmissions	52-61	19.091
Service des fabrications d'armement. — Investissements techniques et industriels	52-71	652.088
Fabrication d'armement. — Acquisitions immobilières	52-72	21.606
Equipement technique du service du génie	52-73	4.534
Total pour la 2e partie		699.319
3e partie. — Fabrications.		
Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	53-41	239.673
Fabrications d'armement	53-71	6.300.121
Fabrications de matériels divers	53-91	3.231.150
Achats de matériels divers	53-92	1.170.208
Total pour la 3e partie		10.941.152

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
4e partie. — Infrastructure.		
Service de l'intendance. — Equipement	54-41	103.348
Service du matériel. — Equipement	54-51	229.455
Service des transmissions. — Equipement	54-52	514.176
Service du génie. — Equipement	54-61	3.568.934
Chemins de fer et routes	54-62	362.716
Acquisitions immobilières	54-63	130.530
Travaux et installations domaniales	54-71	175.155
Total pour la 4e partie		5.114.314
Total pour le titre V		17.219.512
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS FINANCÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT.		
Contribution de la France à la défense nationale des Etats associés	68-81	466.483
Travaux publics d'intérêt militaire	68-82	103.514
Total pour le titre VI		569.997
Total pour la section Guerre		17.789.509
SECTION MARINE		
TITRE V. — EQUIPEMENT.		
1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
Etudes techniques d'armement et prototypes	51-71	42.328
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Constructions et armes navales. — Travaux immobiliers	52-71	308
Constructions et armes navales. — Gros outillage et matériel roulant	52-72	60.538
Constructions et armes navales. — Acquisitions immobilières	52-73	51.798
Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essai des carènes	52-74	50.368
Total pour la 2e partie		163.102
3e partie. — Fabrications.		
Habillement et couchage. — Programmes	53-51	559.980
Aéronautique navale. — Matériel de série	53-61	1.663.600
Constructions neuves de la flotte	53-71	212.895
Munitions	53-72	53.697
Equipement militaire et défense côtière	53-73	10.143
Total pour la 3e partie		2.500.315
4e partie. — Infrastructure.		
Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	54-41	315.462
Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers	54-42	112.105
Travaux maritimes. — Travaux et installations	54-51	156.636
Service technique des transmissions. — Equipement	54-52	49.701
Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	54-53	51.357
Aéronautique navale. — Bases	54-61	18.008
Travaux de renflouement	54-71	7.153
Total pour la 4e partie		743.682
Total pour le titre V et la section Marine		3.449 227
RECAPITULATION		
Section commune		7.511.334
Section Air		9.212.570
Section Guerre		17.789.509
Section Marine		3.449.227
Total pour l'état E		37.992.640

Etat F. — *Tableau portant répartition, par service et par chapitre, des crédits de payement ouverts en 1958 au titre des dépenses en capital, des services militaires (Défense nationale et forces armées).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.		
SECTION COMMUNE		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
Centre du Guir. — Travaux, installations, équipement et recherche scientifique	51-82	62.327
Etudes spéciales	51-91	935.174
Total pour la 1re partie		997.501
3e partie. — Fabrications.		
Gendarmerie. — Matériel	53-51	445.730
Gendarmerie. — Programme habillement, couchage et ameublement	53-52	225.985
Service de santé. — Matériel	53-61	1.399.475
Organismes extérieurs interarmées. — Matériel	53-91	55.181
Total pour la 3e partie		2.126.371
4e partie. — Infrastructure.		
Gendarmerie. — Infrastructure	54-51	468.364
Service de santé. — Infrastructure	54-61	288.895
Acquisitions immobilières	54-82	26.241
Construction de logements militaires	54-91	2.169.660
Organismes extérieurs interarmées. — Infrastructure	54-92	63.481
Total pour la 4e partie		3.016.641
5e partie. — Infrastructure O.T.A.N.		
Infrastructure interalliée. — Acquisitions immobilières	55-82	1.370.821
Total pour le titre V et la section commune		7.511.334

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
SECTION AIR		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.		
Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	51-71	186.767
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Constructions aéronautiques. — Equipement technique et industriel	52-71	116.453
Participation de l'Etat aux dépenses de réorganisation et d'expansion de l'industrie aéronautique	52-72	249.331
Total pour la 2e partie		435.784
3e partie. — Fabrications.		
Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	53-11	1.438.056
Armement de l'armée de l'air	53-51	161.169
Munitions de l'armée de l'air	53-52	338.411
Matériel roulant de l'armée de l'air	53-53	397.835
Matériel d'équipement technique	53-54	921.077
Télécommunications. — Fabrications	53-71	259.668
Matériel aérien. — Fabrications	53-72	703.226
Matériel de série de l'aéronautique navale	53-73	1.423.826
Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat et les sports aériens	53-74	495.646
Matériel de série destiné à la vente	53-76	694.867
Fabrications de série pour divers ministères.	53-77	611.727
Total pour la 3e partie		7.118.508
4e partie. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement.		
Bases. — Travaux et installations	54-61	602.646
Constructions aéronautiques. — Travaux et installations	54-71	406.600
Services. — Travaux et installations	54-81	242.862
Acquisitions immobilières	54-82	219.403
Total pour la 4e partie		1.471.511
Total pour le titre V et la section Air		9.242.570
SECTION GUERRE		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
Etudes et réalisations de prototypes de véhicules blindés et amphibies	51-51	15.700
Etudes de matériel d'armement	51-71	389.527
Equipement de laboratoires et organes d'expérimentation	51-91	56.500
Total pour la 1re partie		461.727
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Equipement technique du service du matériel	52-51	2.000
Equipement technique du service des transmissions	52-61	19.091
Service des fabrications d'armement. — Investissements techniques et industriels	52-71	652.088
Fabrication d'armement. — Acquisitions immobilières	52-72	21.606
Equipement technique du service du génie	52-73	4.534
Total pour la 2e partie		699.319
3e partie. — Fabrications.		
Habillement, campement, couchage et ameublement, programme	53-11	239.673
Fabrications d'armement	53-71	6.300.121
Fabrications de matériels divers	53-91	3.234.150
Achat de matériels divers	53-92	1.170.208
Total pour la 3e partie		10.944.152

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
4e partie. — Infrastructure.		
Service de l'intendance. — Equipement	54-41	103.348
Service du matériel. — Equipement	54-51	229.155
Service des transmissions. — Equipement	54-52	541.176
Service du génie. — Equipement	54-61	3.568.934
Chemins de fer et routes	54-62	362.716
Acquisitions immobilières	54-63	130.530
Travaux et installations domaniales	54-71	175.155
Total pour la 4e partie		5.114.314
Total pour le titre V		17.219.512
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS FINANCÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ÉTAT		
Contribution de la France à la défense nationale des Etats associés	68-81	466.483
Travaux publics d'intérêt militaire	68-82	103.514
Total pour le titre VI		569.997
Total pour la section Guerre		17.789.509
SECTION MARINE		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
Etudes techniques d'armement et prototypes	51-71	42.328
2e partie. — Investissements techniques et industriels.		
Constructions et armes navales. — Travaux immobiliers	52-71	398
Constructions et armes navales. — Gros outillages et matériel roulant	52-72	60.538
Constructions et armes navales. — Acquisitions immobilières	52-73	51.798
Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essai des carènes	52-74	50.368
Total pour la 2e partie		163.102
3e partie. — Fabrications.		
Habillement et couchage. — Programmes	53-11	539.980
Aéronautique navale. — Matériel de série	53-61	1.663.600
Constructions neuves de la flotte	53-71	212.895
Munitions	53-72	53.697
Equipement militaire et défense côtière	53-73	10.143
Total pour la 3e partie		2.500.315
4e partie. — Infrastructure.		
Commissariat de la marine. — Parcs à combustibles	54-41	315.462
Commissariat de la marine. — Travaux immobiliers	54-42	112.105
Travaux maritimes. — Travaux et installations	54-51	156.636
Service technique des transmissions. — Equipement	54-52	49.701
Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	54-53	54.357
Aéronautique navale. — Bases	54-61	18.068
Travaux de renflouement	54-71	7.153
Total pour la 4e partie		713.482
Total pour le titre V et la section Marine.		3.449.227
RECAPITULATION		
Section commune		7.511.334
Section Air		9.242.570
Section Guerre		17.789.509
Section Marine		3.449.227
Total pour l'état F		37.992.640

Etat G. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits annulés sur 1957 au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires (France d'outre-mer).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits annulés.
		Milliers de francs.
France d'outre-mer.		
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Gendarmerie. — Entretien du personnel	32-31	64.217
Service de santé	32-41	13.423
Alimentation de la troupe	32-81	87.852
Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	32-82	20.529
Transport du personnel et déplacements	32-83	146.541
Total pour la 2e partie		332.592
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Instruction des cadres et de la troupe	34-11	5.133
Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	34-31	75.978
Fonctionnement du service de l'armement	34-51	223.510
Fonctionnement du service automobile	34-52	199.432
Fonctionnement du service des transmissions.	34-61	163.021
Remonte et fourrages	34-81	12.297
Total pour la 3e partie		679.491
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Gendarmerie. — Entretien des bâtiment. — Locations	35-31	7.751
Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	35-71	17.677
Total pour la 5e partie		25.428
7e partie. — Dépenses diverses.		
Services divers	37-81	11.181
Frais de justice et réparations civiles	37-82	2.473
Total pour la 7e partie		13.654
RECAPITULATION		
2e partie. — Entretien du personnel		332.592
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		679.401
5e partie. — Travaux d'entretien		25.428
7e partie. — Dépenses diverses		13.654
Total pour l'état G		1.051.075

Etat H. — *Tableau portant répartition, par chapitre, des crédits ouverts sur 1958 au titre des dépenses de fonctionnement des services militaires (France d'outre-mer).*

SERVICES	CHAPITRES	MONTANT des crédits ouverts.
		Milliers de francs.
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES		
2e partie. — Entretien du personnel.		
Gendarmerie. — Entretien du personnel	32-31	64.217
Service de santé	32-41	13.423
Alimentation de la troupe	32-81	87.852
Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	32-82	20.529
Transport du personnel et déplacements	32-83	146.541
Total pour la 2e partie		332.592
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.		
Instruction des cadres et de la troupe	34-11	5.133
Gendarmerie. — Fonctionnement des services du matériel	34-31	75.978
Fonctionnement du service de l'armement	34-51	223.510
Fonctionnement du service automobile	34-52	199.432
Fonctionnement du service des transmissions.	34-61	163.021
Remonte et fourrages	34-81	12.297
Total pour la 4e partie		679.401
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Gendarmerie. — Entretien des bâtiments. — Locations	35-31	7.751
Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	35-71	17.677
Total pour la 5e partie		25.428
7e partie — Dépenses diverses.		
Services divers	37-81	11.181
Frais de justice et réparations civiles	37-82	2.473
Total pour la 7e partie		13.654
RECAPITULATION		
2e partie. — Entretien du personnel		332.592
4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services		679.401
5e partie. — Travaux d'entretien		25.428
7e partie. — Dépenses diverses		13.654
Total pour l'état H		1.051.075

Indemnité accordée à un agent de change de bourse sans parquet dont la charge a été supprimée.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Vu le titre IX, paragraphe 2, de la loi du 28 avril 1816;
Vu la loi du 9 février 1941 relative aux bourses de valeurs non pourvues d'un parquet;
Vu les articles 10 et 11 de la loi du 11 février 1942 relative à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs, validée et modifiée par l'ordonnance n° 45-2440 du 18 octobre 1945;
Vu l'arrêté du 1er mars 1941 portant suppression des offices d'agents de change des bourses sans parquet;
Vu la décision du conseil d'Etat du 9 juillet 1947;
Vu les arrêtés des 24 mai 1950, 3 avril 1952, 2 février 1954, 10 juin 1954, 24 juin 1954 et 26 janvier 1956 fixant les indemnités accordées aux agents de change des bourses sans parquet dont les charges ont été supprimées;
Vu l'arrêté du 13 juin 1958 fixant l'indemnité accordée à un agent de change de bourse sans parquet dont la charge a été supprimée;
Vu les avis du comité des bourses de valeurs en date des 19 janvier 1950 et 26 août 1958,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 13 juin 1958 fixant l'indemnité accordée à un agent de change de bourse sans parquet dont la charge a été supprimée est abrogé.

Art. 2. — Les indemnités prévues à l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 1941, modifié par les arrêtés des 24 mai 1950, 3 avril 1952, 2 février 1954, 10 juin 1954, 24 juin 1954 et 26 janvier 1956, sont fixées ainsi qu'il suit:

Charge de M. Moniot, à Reims: 4.975.360 F.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Conseil national des assurances.

Par arrêté du 2 septembre 1958, est nommé en qualité de membre titulaire du conseil national des assurances, en remplacement de M. Semin, décédé, M. Ferre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Décès d'un député.

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés qu'il a été avisé par un télégramme de M. le haut commissaire à Dakar, en date du 8 septembre 1958, que M. Ouezzin Coulibaly, député de Côte d'Ivoire, est décédé le 8 septembre 1958.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la trente-deuxième tranche de la loterie nationale 1958.

Le tirage de trente-deuxième tranche de la loterie nationale 1958 aura lieu le mercredi 10 septembre 1958, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à la première partie du professorat d'enseignement ménager familial.

Les épreuves de la première partie du professorat d'enseignement ménager familial s'ouvriront, à Paris, le 21 octobre 1958.
La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 octobre, dernier délai.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français, en accord avec les administrations ferroviaires des Etats membres de la C. E. C. A., a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 15 octobre 1958, un rectificatif n° 1 à l'annexe II au tarif international pour le transport des marchandises entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) n° 1001.
Ce rectificatif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.
(*Paris, le 29 août* 1958.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer, à partir du 15 octobre 1958, les dispositions des chapitres 7 (§§ III et V) et 51 (§ I D) (ligne de Dercy-Mortiers à Versigny-voie normale) du tarif n° 5.
(*Paris, le 4 septembre* 1958.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à supprimer, à partir du 15 octobre 1958, les dispositions prévues au chapitre 3 (§ XVIII) du tarif n° 3 en faveur des envois destinés à Colmar (toutes gares).
(*Paris, le 4 septembre* 1958).

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chemins de fer étrangers intéressés, a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur, le 15 septembre 1958, d'un deuxième supplément au tarif international pour le transport par chemins de fer de produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de certaines gares de la République fédérale allemande (édition du 18 février 1958).
(*Paris, le 5 septembre* 1958.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'aménager, ainsi qu'il est indiqué ci-après, le tarif spécial des voyageurs en groupes, titres Ier et III, en ce qui concerne les conditions d'accès des voyageurs en groupes dans les trains en permanence ou à certaines périodes d'affluence.

Tarif spécial des voyageurs en groupes.

TITRE Ier

GROUPES ORDINAIRES

TEXTE ACTUEL

Article 8. — *Trains.*

. . . . . .

Les groupes sont admis dans les mêmes conditions que les voyageurs au plein tarif dans les trains, à l'exclusion des trains interdits en permanence ou à certaines périodes d'affluence.
Toutefois, les voyageurs ont la faculté d'emprunter un train interdit à la condition d'acquitter au préalable, pour le parcours à effectuer dans ce train, un supplément égal à la différence entre le prix d'un billet au plein tarif et la valeur, pour ce même parcours, du coupon présenté, ceci sans préjudice, le cas échéant, du supplément spécial nécessaire pour satisfaire aux autres conditions d'admission dans ce train.
Lorsque des porteurs de billets de groupes empruntent sans autorisation un train interdit, ils sont considérés comme étant sans titre de transport valable pour le parcours effectué ou à effectuer dans ce train.

Article 9. — *Utilisation des billets.*

. . . . . .

TEXTE PROPOSE

Article 8. — *Trains.*

. . . . . .

Les groupes sont admis dans les trains dans les mêmes conditions que les voyageurs au plein tarif.
Toutefois, l'accès à certains trains désignés aux fascicules annexes n° 2 aux fascicules horaires est subordonné, en permanence ou à certaines périodes d'affluence, au payement préalable, pour le parcours à effectuer dans ces trains, d'un supplément dont la valeur ne peut être supérieure à celle de la réduction accordée à l'arti-

cle 1er, ceci sans préjudice, le cas échéant, du supplément spécial nécessaire pour satisfaire aux autres conditions d'admission dans ces trains.

Article 9. — *Utilisation des billets.*

. . . . . .

TITRE III

CHAPITRE 1er. — COLONIES DE VACANCES

. . . . . .

CHAPITRE 2. — PROMENADES D'ENFANTS

. . . . . .

TEXTE ACTUEL

Article 25. — *Prix.*

Quart de tarif, un enfant de quatre à dix ans payant la moitié du prix perçu pour un enfant de plus de dix ans.

Article 26. — *Validité.*

. . . . . .

TEXTE PROPOSE

Article 25. — *Prix.*

Réduction de 75 p. 100 sur le prix des billets à parcours simple au plein tarif. Un enfant de quatre à dix ans paye la moitié du prix perçu pour un enfant de plus de dix ans.

Article 26. — *Validité.*

. . . . . .

CHAPITRE 3. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX CHAPITRES 1 ET 2

. . . . . .

TEXTE ACTUEL

Article 31. — *Trains.*

Les groupes sont admis dans les mêmes conditions que les voyageurs au plein tarif dans les trains, à l'exclusion des trains interdits en permanence ou à certaines périodes d'affluence.

Toutefois, les voyageurs ont la faculté d'emprunter un train interdit à la condition d'acquitter au préalable, pour le parcours à effectuer dans ce train, un supplément égal à la différence entre le prix d'un billet au plein tarif et la valeur, pour ce même parcours, du coupon présenté, ceci sans préjudice, le cas échéant, du supplément spécial nécessaire pour satisfaire aux autres conditions d'admission dans ce train.

Lorsque des porteurs de billets de groupes empruntent sans autorisation un train interdit, ils sont considérés comme étant sans titre de transport valable pour le parcours effectué ou à effectuer dans ce train.

Article 32. — *Arrêts en cours de route.*

. . . . . .

TEXTE PROPOSE

Article 31. — *Trains.*

Les groupes sont admis dans les trains dans les mêmes conditions que les voyageurs au plein tarif.

Toutefois, l'accès à certains trains désignés aux fascicules annexes n° 2 aux fascicules horaires est subordonné, en permanence ou à certaines périodes d'affluence, au payement préalable, pour le parcours à effectuer dans ces trains, d'un supplément dont la valeur ne peut être supérieure à celle de la réduction accordée à l'article 22 pour les colonies de vacances et à l'article 25 pour les promenades d'enfants, ceci sans préjudice, le cas échéant, du supplément spécial nécessaire pour satisfaire aux autres conditions d'admission dans ces trains.

Article 32. — *Arrêts en cours de route.*

. . . . . .

(*Paris, le 29 août* 1958.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 octobre 1958, le tarif n° 109 comme il est indiqué ci-après.

TARIF N° 109

Transports sur les voies des quais.

SECTION 1. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

. . . . . .

Art. 5. — *Délais tarifaires de chargement ou de déchargement.*

(Ajouter à la suite du texte actuel le paragraphe suivant.)

Séjour des wagons pour l'accomplissement des formalités en douane.

Le séjour des wagons sur les voies des quais (y compris les installations affectées au service de la douane) pour l'accomplissement des formalités douanières, au départ ou à l'arrivée, est fixé conformément aux dispositions de l'article 88 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises.

La redevance ou la taxe de séjour du matériel à percevoir, en cas de dépassement des délais prévus, est celle fixée au n° 739 du Recueil R. Cette redevance ou taxe de séjour du matériel est calculée sur la moitié du taux prévu si les durées de séjour visées à l'article 88 précité ne sont du fait ni de l'expéditeur, du destinataire ou de leurs mandataires, ni du chemin de fer. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas applicable aux transports effectués aux conditions de l'article 14.

(*Paris, le 4 septembre* 1958.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société générale des chemins de fer économiques (ligne de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé), a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 octobre 1958, le recueil TA comme il est indiqué ci-après :

RECUEIL TA

Prix fermes et taxes accessoires prévus dans les tarifs n°s 100 *et* 1 *à* 31.

Prix n°s 3001 et au-delà.

NUMÉROS de prix.	DÉSIGNATION	PRIX à percevoir.
		Francs.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Tarif n° 2.	
3151	Chapitre 51 (§ V-A), par tonne.....	200
	Tarif n° 3.	
3098	Chapitre 51 (§ VI) :	
	Pour les envois en provenance ou à destination de Plobannalec, par tonne.....	309
	Pour les envois en provenance ou à destination des autres gares de la ligne de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé, par tonne.	526
	Tarif n° 7.	
3275	Chapitre 51 (§ XIII), par tonne.....	200

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que la surtaxe reprise au numéro de prix 3951 du recueil TA et figurant au chapitre 52 (§ II) du tarif n° 2 sera, sauf avis contraire, relevée de 166 F à 200 F à partir de la même date.

(*Paris, le 4 septembre* 1958.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Homologations.**

2 *septembre* 1958. **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 août 1958 tendant à la mise en vigueur d'un troisième supplément au tarif international pour le transport en petite vitesse des produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de Bâle (ou Bâle - Saint-Jean) et de Strasbourg - Port-du-Rhin (édition du 1er mai 1957). (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur, à partir du 15 août 1958, donnée par décision du 13 août 1958. (*Journal officiel* du 19 août 1958.)

2 *septembre* 1958. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 2 août 1958 tendant à mettre en vigueur un 4e supplément au tarif international n° 4330 pour le transport de coke sidérurgique entre l'Italie, d'une part, la France et la Sarre, d'autre part. (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er septembre 1958 donnée par décision du 22 août 1958. (*Journal officiel* du 26 août 1958.)

2 *septembre* 1958. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 août 1958 tendant à aménager le paragraphe 3 de l'annexe III au tarif international franco-sarrois applicable aux transports d'orge destinée à la fabrication du malt pour brasserie. (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er septembre 1958, donnée par décision du 25 août 1958 (*Journal officiel* du 2 août 1958.)

2 *septembre* 1958. — **Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer étrangers intéressés.** — Proposition du 7 août 1958 tendant à mettre en vigueur un 3e supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France, d'une part, et le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part (édition du 15 mars 1957). (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

2 *septembre* 1958. — **Société nationale des chemins de fer français et administrations de chemins de fer étrangères intéressées.** — Proposition du 8 août 1958 tendant à mettre en vigueur un 9e supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises entre la France et l'Allemagne (République fédérale). (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

4 *septembre* 1958. — **Société nationale des chemins de fer français et Société générale des chemins de fer économiques (ligne de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé).** — Proposition du 7 août 1958 tendant à modifier le prix figurant au tableau III, F du recueil E (n° de prix 501). (*Journal officiel* du 12 août 1958.)

B. — **Décision complémentaire.**

4 *septembre* 1958. — La décision du 8 août 1958 (*Journal officiel* du 12 août 1958) homologuant avec réserves la proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français le 10 juillet 1958 (*Journal officiel* du 16 juillet 1958), tendant:

1° A aménager la tarification prévue aux chapitres Ier et II (§ 1) du tarif n° 10 pour les « véhicules routiers vides » et les « tracteurs automobiles »;

2° A aménager les redevances allouées aux wagons spéciaux à double plancher pour automobiles prévues au tarif n° 104;

3° A modifier corrélativement les recueils R et T,

est complétée par la nouvelle réserve suivante modifiant le texte dudit chapitre:

TARIF N° 10

. . . . . .

Chapitre 2 (§ 1). — Véhicules routiers vides montés, en wagons à double plancher d'une tare intérieure à 15 tonnes appartenant à des particuliers.

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 septembre 1958.	
419 40	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	420 .. (1)	.... ..	.... ..	419 25	419 20
429 15	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	428 50	427 50
496 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	495 90	.... ..	.... ..	496 80	.... ..
3360 ..	Mexique	100 pes.	3360 ..	.... ..	.... ..	3348 ..	.... ..
10016 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10040 50	10038 50
1622 50	Autriche	100 sch.	1615 384	1603 25	1627 50	1622 ..	1621 ..
844 85	Belgique	100 F b.	840 ..	833 70	846 30	844 50	844 40
6073 ..	Danemark	100 c. d.	6080 661	6035 05	6126 30	6074 ..	6070 50
1174 40	Gde-Bretagne	1 liv. st.	1176 ..	1167 18	1184 82	1173 75	1173 50
676 ..	Italie	1 000 lire	672 097	667 05	677 15	675 80	675 70
5873 ..	Norvège	100 c. n.	5880 ..	5835 90	5924 10	5868 50	.... ..
11120 50	Pays-Bas	100 fl.	11052 63	10969 75	11135 53	11113 50	111 2 ..
8129 ..	Suède	100 c. s.	8118 75	8057 85	8179 65	8123 ..	8122 ..
9628 50	Suisse	100 F s.	9604 78	9532 75	9676 80	9623 ..	9621 ..
1471 80	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 99	1471 80	1471 50	1471 ..
5877 10	Tchécoslovaquie	100 kcs.	5833 333	5789 60	5877 10	5877 10	.... ..
110 80	Yougoslavie	100 din.	110 ..	138 93	141 05	110 80	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme de Véhicules Industriels et d'Equipements Mécaniques
(S. A. V. L. E. M. — L. R. S.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.215.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 41, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 54-B 9195.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 437 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 septembre 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

13 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Comité d'intérêts des quartiers de la Pomme-de-Pin, la Giraude, la Grenade.** But : défense des intérêts matériels et moraux des habitants des quartiers susindiqués. Siège social : la Pomme-de-Pin, par la Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône).

14 août 1958. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Foyer communal de Bavilliers.** But : éducation populaire. Siège social : 1, rue de Buc, Bavilliers.

20 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Société de chasse « La Diane » d'Amoncourt.** But : organisation de la chasse locale. Siège social : mairie d'Amoncourt.

21 août 1958. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Le Réveil de Trépot.** But : développer le sport et la culture physique. Siège social : mairie de Trépot.

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Amicale des sapeurs-pompiers de Noves.** But : exercices et entraide entre ses membres. Siège social : mairie de Noves (Bouches-du-Rhône).

23 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Foyer de jeunes de Châteaubriant.** But : développer les loisirs des jeunes gens leur donnant la possibilité de se détendre, de s'épanouir, de se former et de se cultiver. Siège social : mairie de Châteaubriant (Loire-Atlantique).

26 août 1958. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Centre de comptabilité et d'économie rurale de Tarn-et-Garonne.** But : amélioration du niveau économique et social des exploitations agricoles par la diffusion des disciplines de gestion. Siège social : 48, faubourg du Moustier, Montauban.

26 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale de la classe 1959 des jeunes gens de Fontenay-le-Comte.** But : promouvoir, soutenir, favoriser les liens de camaraderie ; favoriser les œuvres de bienfaisance, d'éducation populaire, physique, récréative, artistique, sportive. Siège social : café de l'Eden-Bar, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée).